

Les activités du Jury pendant le troisième trimestre 2002

L'évolution du nombre de cas soumis

Comme chaque année, le nombre de cas soumis pendant le 3^e trimestre 2002, période des vacances d'été, a été peu élevé.

Les demandes d'examen préalable (7) sont en augmentation tant par rapport au 3^e trimestre 2001 que par rapport au 2^e trimestre 2002.

Les plaintes de consommateurs restent plus au moins au même niveau.

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts entre juillet et septembre 2002 est de 27 (une même publicité peut faire l'objet de plusieurs plaintes ou demandes d'examen), soit un quasi statu quo par rapport au 2^e trimestre 2002 (30) et par rapport au 2^{er} trimestre 2001 (31).

	2001				2002		
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.
Demandes d'examen préalable	6	11	5	4	18	3	7
Plaintes de consommateurs	412(1)	24	27	177(2)	35	31	24
Plaintes d'entreprises (3)	1	2	-	-	-	-	-
	419	37	32	181	53	34	31
Nombre de nouveaux dossiers	33	29	31	18	38	30	27
Plaintes ou demandes d'examen préalable non-traitées (hors compétence) (4)	15	4	7	16	16	10	13

(1) Dont 2 pétitions relatives à une campagne avec 168 signatures et 1 pétition relative à une autre campagne avec 47 signatures.

(2) Dont 1 pétition avec 156 signatures concernant une campagne.

(3) Depuis septembre 2001, la compétence du Jury est limitée à l'examen des demandes d'examen préalable et aux plaintes de consommateurs. Les plaintes d'entreprises ne sont plus traitées.

(4) Depuis septembre 2001, la compétence du Jury est limitée à l'examen de la publicité dans les médias, ce qui exclut folders, emballages, mailings etc...

Les résultats des interventions du Jury

Du 1er juillet au 30 septembre 2002, 27 dossiers ont pu être clôturés et ont reçu les solutions suivantes:

<u>SOLUTION</u>	<u>ORIGINE</u>	Demandes d'examen préalable	Plaintes	TOTAL	
1. Pas de remarques ou publicité valablement justifiée		3	12	15	55,5%
2. Publicité modifiée ou arrêtée :					
a) Modification acceptée par l'annonceur		-	3	3	11%
b) Arrêt par l'annonceur		1	4	5	18,5%
c) Arrêt ou suspension par les media sur recommandation du Jury		-	-	-	-
3. Avis de réserves		-	1	1	4%
4. Campagne publicitaire ponctuelle ou achevée ayant justifié une recommandation pour l'avenir		-	3	3	11%
5. Satisfaction offerte au plaignant par l'annonceur		-	-	-	-
		4	23	27	100 %

Le Jury a tenu 4 réunions au cours de ces 3 mois (période d'été).

* *

*

